



BUREAU EXECUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 20 mars 2009

PROCES VERBAL

Présidence : David LAPPARTIENT.

Membres présents :

Patrice **ROY**, Secrétaire Général ; Pierre **POUYET**, Trésorier Général ; Alain **CALVEZ**, René **PELCAT**, Christian **DOUCET**, Vice-Présidents.

Membres absent(e)s excusé(e)s :

Laurence **LEBOUCHER**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Cyrille **GUIMARD**, membre.

Invités : Roger **BORDEAU**, Président de la Commission du cyclisme de loisir ; Franck **FILBIEN**, Président de la commission du VTT ; Henri **LAFARGUE**, Président des commissions « Jeunesse », « Informatique et nouvelles technologies » ; Sylvain **DUPLOYER**, Président de la commission du BMX ; Isabelle **GAUTHERON**, Directrice technique nationale de la Fédération française de triathlon ; Philippe **AUDRY** (In Yellow Consulting) pour la partie « points divers ».

Invité excusé : Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Assistent également à la réunion :

Maria **GUERREIRO**, Directrice du service comptable et financier,
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de mission auprès du Président,
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique,
Patrick **CLUZAUD**, Directeur technique national et Directeur du développement,
Valérie **BRIOL**, Assistante du Président,
Nadine **PAUTRAT**, Directrice des ressources humaines.

Membres du personnel fédéral excusé :

Jean-Pierre **GIBOURDEL**, Directeur du département « coordination, réglementation, événements ».

La séance est ouverte à 9 h 00'

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

David LAPPARTIENT souhaite la bienvenue aux membres et également à Isabelle GAUTHERON. Il confirme que cette dernière sera nommée, très prochainement, Directrice technique nationale de la FFC.

Il évoque ensuite les conditions dans lesquelles s'est tenue la réunion du Conseil d'administration du samedi 14 mars 2009. Et il affirme : « *J'espère qu'à l'avenir nous parviendrons à travailler dans la sérénité, pour le bien de notre fédération.* » Puis, il annonce

qu'il doit rencontrer Cyrille GUIMARD, le mercredi 25 mars 2009. Il déplore cependant que ce dernier ait cru bon de diffuser un communiqué au contenu discutable, avant ce rendez-vous. Il explique que pour cette raison, il a pris la décision de faire supprimer, sur le site de la FFC, la dépêche de l'AFP reprenant les termes de ce communiqué.

Il annonce enfin que M. Philippe AUDRY assistera à la fin de la réunion, afin de présenter un bilan de son travail de prospection et le contenu de sa mission.

II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 JANVIER 2009

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

III. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS DIVERSES

1. Relations entre la FFC et l'UNCP

David LAPPARTIENT rend compte d'une réunion très constructive entre Pascal CHANTEUR, Xavier JAN et lui-même, tenue le mardi 17 mars 2009, au siège fédéral. Il précise que les deux parties se sont quittées en dressant un constat de confiance et de satisfaction respectives.

2. Relations entre la FFC et le groupe AMAURY

Le Président annonce qu'il rencontrera, le 2 avril 2009, Madame Marie-Odile AMAURY, MM. Christian PRUDHOMME et Alain KRZENTOWSKI, afin d'évoquer la suite des collaborations en cours entre les deux parties. Il précise qu'une réunion de travail interne sera préalablement mise sur pied, avec la participation de Patrick CLUZAUD, Christophe LAVERGNE et lui-même.

3. Engagements par internet pour les compétitions de BMX

David LAPPARTIENT annonce que, suite à la réunion tenue récemment en présence de Valérie FIOUX, Patrick CLUZAUD et Ludovic SYLVESTRE, le constat a été établi qu'il était plutôt souhaitable d'attendre que le module spécifique soit réellement opérationnel au début de la saison de BMX, en novembre 2009.

Après avis pris auprès de Sylvain DUPLOYER, il est décidé d'organiser, de manière expérimentale, des tests de fonctionnement sur quelques épreuves internationales, de manière à ouvrir le service des engagements par internet à l'occasion de l'indoor de Saint-Etienne (édition 2009).

Par ailleurs, le Président annonce qu'il lui paraît judicieux que la prise de licences par internet soit opérationnelle en septembre 2010.

4. Calendrier 2009 des réunions fédérales

David LAPPARTIENT propose que la réunion du Bureau exécutif, initialement programmée le jeudi 14 mai 2009, soit organisée le mercredi 13 mai à 9 heures, au siège fédéral. Cette proposition est adoptée.

5. Fonctionnement fédéral

Le Président annonce qu'il envisage de réunir les directeurs des six départements du siège fédéral, chaque semaine et de préférence, le mercredi matin. Il précise qu'une réunion mensuelle du conseil de services sera maintenue.

6. Relations entre la FFC et la FSGT

David LAPPARTIENT fait part de l'envoi d'un courrier à son homologue, Président de la FSGT, au sujet des restrictions relatives à l'utilisation des appellations « championnat de France » et « champion de France ». Le Président demande à Christophe LAVERGNE de rédiger une note de synthèse destinée aux Présidents de comités régionaux et

départementaux, précisant les conditions d'organisation d'une épreuve cycliste en France, en y incluant les dispositions issues des conventions établies avec la FFC et celles prévues dans le cadre éventuel d'une organisation hors tutelle d'une fédération.

7. Championnats de France sur piste 2009

David LAPPARTIENT donne lecture d'un mail émis par Alfred DEFONTIS, par lequel ce dernier rend compte de sa mission relative au suivi des travaux d'aménagement du vélodrome de Gourde Liane (Guadeloupe).

Il est ensuite envisagé une visite sur place du Président de la commission piste, une fois que les travaux seront réalisés (en mai 2009). Le Secrétaire Général attire l'attention du Président et des membres sur la nécessité de prévoir également une visite technique d'homologation de cette piste, par Jean MOIROUD.

8. Conformité de la piste du Mans

Alain CALVEZ souhaite savoir si la piste du Mans est conforme à l'organisation des championnats de France de demi-fond. Roger BORDEAU explique que Hervé DAGORNE va prochainement procéder à des essais d'utilisation avec des stayers en action. Il est décidé qu'à l'issue de ces tests, il est indispensable de savoir si la piste est homologable car il est inconcevable d'organiser des épreuves officielles sur une piste non homologuée.

9. Filtre relatif aux dépêches émises par l'AFP (Agence France Presse)

Le Président souhaite obtenir l'avis des membres sur la nécessité de ne pas publier, sur le site www.ffc.fr, certaines dépêches diffusées par l'AFP. Après obtention d'informations communiquées par Christophe LAVERGNE et un bref débat, il est pris acte que le système de filtrage à éventuellement mettre en place doit rester simple, pour justifier son utilité.

Il est donc décidé de seulement exercer un contrôle sur les dépêches concernant le dopage. Celles-ci seront envoyées à Christophe LAVERGNE, qui appliquera la fonction de filtrage le plus rapidement possible. La mise en ligne sera automatique. Le filtre pourra être activé en fonction du contenu de la dépêche.

10. Prochains Congrès fédéraux

Le Secrétaire Général rappelle que le Conseil d'administration avait, lors de ses séances des 22 et 23 juin 2007, décidé d'attribuer l'organisation du Congrès fédéral 2010 à la ville de Bagnoles de l'Orne (Normandie). Il annonce que suite aux élections municipales organisées en 2008, la volonté de la municipalité concernée, d'assumer les engagements manifestés en 2007, n'est plus aussi forte que deux ans plus tôt. Il précise que Marcel ANQUETIL, ancien Président du comité régional de Normandie et ancien Vice-Président de la FFC, obtiendra une réponse définitive de la part du maire de Bagnoles de l'Orne, avant la fin du mois de mars 2009.

Patrice ROY annonce ensuite les intentions manifestées pour les années suivantes : Saint-Raphaël pour 2011 et Grande-Synthe pour 2012. Il déclare également que deux demandes de cahier des charges ont été satisfaites, l'une concernant le comité d'Aquitaine et l'autre, le comité de Midi-Pyrénées.

Le Secrétaire Général déclare enfin que, dans l'hypothèse d'une défection de la municipalité de Bagnoles de l'Orne, l'organisation du Congrès fédéral 2010 serait proposée à la ville de Saint-Raphaël.

11. Désignations des représentants de la FFC sur les prochaines épreuves officielles jusqu'au 25 avril 2009

Patrice ROY présente les propositions suivantes :

Troisième et quatrième manche de la Coupe de France BMX, les 21 et 22 mars à Frontignan (Languedoc-Roussillon) : Sylvain DUPLOYER et Daniel MARCOUX.

« Cholet Pays de Loire », le 22 mars : Coupe de France des dames « Assurances Verspieren » : Alain CALVEZ.

Championnats du monde sur piste, du 25 au 29 mars à Pruszkow (Pologne) : David LAPPARTIENT et René PELCAT.

Première manche de la Coupe de France Subaru de VTT cross-country, les 28 et 29 mars à Saint-Raphaël : Franck FILBIEN et André BOLOGNA.

Cinquième et sixième manches de la Coupe de France de BMX, les 11 et 12 avril à Pernes-les-Fontaines (Provence) : Sylvain DUPLOYER et Michel BERGEAT.

« Ladies Berry Classic's », le 12 avril : Coupe de France des dames « Assurances Verspieren » : Christian DOUCET.

« Prix de la ville de Pujols », le 13 avril : Coupe de France des dames « Assurances Verspieren » : Yannick POUHEY.

Première manche du Challenge national juniors : les Boucles du canton de Trelon (Nord-Pas-de-Calais) les 18 et 19 avril : René PELCAT.

Deuxième journée du championnat national de cycle-balle à Rombas (Lorraine), le 25 avril : Pierre POUYET.

Le Bureau exécutif entérine ces propositions, dans l'attente d'une validation de la liste complète des désignations 2009, lors de sa prochaine réunion.

IV. APPROBATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS DEPENDANT DE LA COMPETENCE DU BUREAU EXECUTIF

1. Commission des finances et du contrôle de gestion

David LAPPARTIENT propose que la présidence de cette commission soit attribuée à Michel BERGEAT. Le Bureau exécutif entérine cette proposition.

2. Commission du cyclisme pour tous

Roger BORDEAU présente le projet d'organisation et les axes de travail de cette commission pour la mandature 2009-2012. Il annonce que, par souci d'efficacité, les membres de cette commission se réuniront en sous-groupes correspondants à 4 modules distincts : « cycloport », « masters », « épreuves de proximité », « vélo couché », avec une fréquence de deux réunions par an pour chaque module.

Le Président de la commission annonce les noms des membres qu'il souhaite intégrer à chaque module. « Vélo couché » : Malric LEBORGNE et Julius MARKUS. « Masters » : René PELCAT, Cyrille SANTERRE, Claudia SAINTAGNE et Madame GRIGNON. « Cycloport » : Gérard MISLER, Jean-Claude EYCHENNE, Ludovic VALENTIN, Jean-Paul LEGALL. « Epreuves de proximité » : 5 animateurs interrégionaux, dont deux ont déjà accepté : André CHALMEL et René BUY.

Roger BORDEAU précise que les personnes référencées ne se réuniront jamais toutes ensemble. Il insiste aussi sur la nécessité de mettre en évidence des cibles à atteindre durant les quatre années du mandat.

3. Commission du BMX

David LAPPARTIENT fait part de la réception de la candidature de M. Adrien MOREIRA (comité Rhône-Alpes) en qualité de membre de cette commission. Sylvain DUPLOYER explique que de ce fait, il dispose maintenant de trois candidatures issues de ce comité régional.

Le Bureau exécutif décide que les compositions des commissions devront assurer une bonne représentation régionale entre les différents comités. De ce fait, il est souhaitable de n'admettre qu'un seul membre issu du comité de Rhône-Alpes et de demander à son Président de désigner le ou la candidat(e) souhaité(e).

Sylvain DUPLOYER annonce qu'il envisageait la composition suivante : Elisabeth VIOUGEAS (Rhône-Alpes), Nicolas CURIE, spécialiste du free-style (Champagne-Ardenne), Jean-Noël FONTAINE (Nord-Pas-de-Calais), Joël MARTINEZ (Auvergne), Jacques PERRAGUIN (Orléanais), Christian MARTINEZ (Provence), Bruno QUAGEBEUR (Picardie). Il précise qu'il reste à désigner le poste de représentant de la Direction technique nationale

et celui de délégué des pilotes. Enfin, il indique l'identité de trois des quatre responsables interrégionaux : Jacques QUEMARD (Bretagne), Gérard PHILIPPE (Ile-de-France), Denis DUMAS (Sud-Ouest).

4. Commission de la route

David LAPPARTIENT fait part de la réception de la candidature de M. Alain MATHIEU, Président du « ROCC amateur ».

Christian DOUCET annonce quelques noms des membres qu'il souhaite intégrer à cette commission : Romuald BOURDEL (Président de l'ACCDN), un représentant du secteur professionnel, un représentant des CTS, Hubert LOUVET, deux représentants de la base des licenciés, un représentant des organisateurs.

David LAPPARTIENT précise que MM. MATHIEU et BOURDEL ne peuvent pas siéger au sein de cette commission, en qualité « intuitu personae » mais en qualité de représentants respectifs du ROCC et de l'ACCDN.

5. Commission piste

René PELCAT annonce les noms des membres qui ont reçu l'aval de leurs comités régionaux respectifs : Marie-Antoinette CANUT (Provence), Francis AVENEL (Nord-Pas-de-Calais), Lucien BOUNIOL (Ile-de-France), Serge BOUQUET (Aquitaine). Il déclare être en attente d'une réponse de la part de Magalie HUMBERT (Rhône-Alpes) et d'un représentant de l'Ouest de la France.

6. Commission « Technologies de l'information et de la communication »

Henri LAFFARGUE annonce avoir obtenu l'accord de Pierre DELAVILLE MARQUE et Alain BRISEUX, ainsi que du Président du comité départemental de l'Yonne. A ces personnes, sont ajoutés Valérie FIOUX et Frédéric MOAL (membres du personnel fédéral).

7. Commission du VTT

Franck FILBIEN déclare que toutes les disciplines du VTT sont représentées au sein de cette commission. Il précise qu'il s'est également attaché à réaliser un bon maillage géographique de l'ensemble du territoire national. Il annonce ensuite la composition : Secrétaire : Julien DITLECADET (Franche-Comté) ; Activités jeunes : Alain GHILONI (Champagne-Ardenne) et Yannick TIREL (Bretagne) ; Cross-country : Michel HUTSEBAUT (Ile-de-France) et Laurence LÉBOUCHER ; Descente, 4X et enduro : Alexandre BALEAU (Rhône-Alpes), Jean-Philippe POMEDA (Languedoc-Roussillon) et Jean-Pierre BRUNI (Côte-d'Azur) ; Trial : en attente ; Représentant de la DTN : Yvon VAUCHEZ.

Franck FILBIEN annonce qu'il a l'intention de mettre en place, avec l'accord des trois entraîneurs nationaux concernés (Bruno JANIN pour le trial, Emmanuel HUBER pour la descente et Yvon VAUCHEZ pour le cross-country), des groupes de travail spécifiques, qui se réuniront deux fois par an. Ces groupes auront pour mission de recueillir informations et suggestions auprès des licenciés de la base et de les transmettre à la commission.

Il est décidé que les compositions de toutes ces commissions seront validées le 17 avril 2009, lors de la prochaine réunion du Bureau exécutif.

V. BASES ET ORIENTATIONS DU PLAN QUADRIENNAL 2009-2012

Le Président explique qu'il souhaite parvenir à l'approbation d'un véritable projet de mandat illustrant la politique à mettre en place au cours des quatre années à venir. Il précise que ce projet inclura aussi la politique sportive de la FFC. Il propose la méthode de travail suivante :

- travail de réflexion au sein des commissions ;
- étude et amendement des propositions émises par les commissions en juillet 2009, lors de la réunion du Conseil d'administration envisagée les 10 et 11 juillet ;
- approbation finale du projet enrichi, en octobre 2009 par le Conseil d'administration.

Il insiste sur la nécessité de rendre un document abouti, téléchargeable sur le site internet fédéral. Il précise que ce projet fédéral sera transmis officiellement aux Présidents de comités régionaux et départementaux.
Cette méthode est validée par le Bureau exécutif.

VI. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Patrick CLUZAUD

Le Directeur technique national rend compte de l'activité des équipes de France sur piste. Il considère que la manche de Coupe du monde, disputée à Copenhague (Danemark) du 13 au 15 février, fut une bonne répétition avant les championnats du monde. Il mentionne les victoires de Kevin SIREAU et Clara SANCHEZ (keirin), Grégory BAUGE (vitesse individuelle), les deuxièmes places obtenues par Mickaël D'ALMEIDA sur le kilomètre, Clara SANCHEZ (vitesse individuelle dames), Sandie CLAIR (500 mètres), Mickaël BOURGAIN (vitesse individuelle).

Il affirme que les sprinters ont été très performants lors de cette manche danoise. Il se montre optimiste sur les chances de médailles pour le sprint français, lors des prochains championnats du monde. Il déplore de ne pouvoir disposer du poursuiveur Jérôme COUSIN, pour cette échéance.

2. Isabelle GAUTHERON

L'invitée remercie le Président pour la confiance qu'il a choisie de lui accorder en lui confiant la mission de Directrice technique nationale pour la prochaine olympiade. Et elle poursuit : *« J'espère que je serai à la hauteur du travail fourni par Patrick CLUZAUD durant près de seize ans. J'ai été athlète de haut niveau pendant quinze ans au sein de la FFC, en qualité de « pistarde ». Ma spécialité était la vitesse. J'ai été élue au sein du Comité directeur de la FFC durant huit ans. Ensuite, mes occupations professionnelles m'ont conduite vers une autre fédération sportive. J'occuperai encore le poste de DTN de la Fédération française de triathlon, durant quelques semaines, dans l'attente de la publication de l'arrêté signifiant ma nomination.*

Quelle que soit la fédération, les objectifs d'un ou d'une DTN restent les mêmes : parvenir ou demeurer à un très haut niveau d'excellence sportive. Le rôle d'une Direction technique nationale consiste aussi à contribuer au développement de la fédération en collaboration avec les commissions. Et j'ai pu me rendre compte aujourd'hui que ces commissions étaient très riches en contenus et en projets. La Direction technique nationale sera, avant toute chose, à votre service. La formation doit demeurer la colonne vertébrale entre le haut niveau et le développement. Elle doit nous permettre de former nos éducateurs et nos entraîneurs de haut niveau de demain pour exceller sur la performance sportive. Mais elle doit aussi contribuer à former des animateurs de clubs pour permettre un accueil de qualité et faire venir les jeunes et les moins jeunes, et surtout les conserver au sein de nos structures.

Dans quelques semaines, je rédigerai les directives sportives nationales que je soumettrai au Président et aux membres du Conseil d'administration. J'arrive à la FFC pour mettre mon expérience de cycliste, mes acquis professionnels, ma vision globale des fédérations, des institutions et du mouvement sportif. Je suis très motivée par ce retour aux sources. Je vais quitter ma fédération d'adoption pour rejoindre ma maison. J'espère que je serai à la hauteur de la tâche.»

Suite à cette intervention, le Président déclare qu'il sera nécessaire d'organiser prochainement au siège fédéral, une réunion avec l'ensemble des cadres techniques, dès après la nomination officielle et la prise de fonctions d'Isabelle GAUTHERON.

Patrick CLUZAUD souhaite également souhaiter la bienvenue à celle qui va lui succéder. *« Je serai toujours disponible pour faciliter la transmission des dossiers, apporter une aide éventuelle, jugée nécessaire. Mais je me garderai bien de m'immiscer d'aucune manière dans le fonctionnement futur de la Direction technique nationale. »*

VII. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE SUITE A LA TENUE DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Règlement financier

Le Président annonce qu'il souhaite la mise en place rapide de règles de fonctionnement précisant dans le détail les compétences respectives en matière d'engagement de dépenses, la définition exacte des seuils de délégation, des autorisations. Il insiste aussi sur la nécessité de définir des procédures d'achats comparables à celles mises en place au sein des collectivités territoriales, garantissant la meilleure transparence..

Il fait part de son souhait de pouvoir approuver ce règlement financier lors de la réunion du Conseil d'administration programmée le 6 juin 2009.

2. Etat de la dette des comités régionaux

David LAPPARTIENT rappelle que la dette des comités régionaux s'élevait à 1.136. 000 € au 31 octobre 2008. Il déclare qu'il s'est engagé, lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 14 mars 2009, à fournir à tous les membres du Conseil d'administration, un état détaillé de la situation de chaque comité régional. Il annonce que depuis la date de clôture du bilan de l'exercice précédent, la dette globale des comités régionaux a nettement diminué et s'élève désormais à 762.865 € au 19 mars 2009.

Il est demandé à Maria GUERREIRO de fournir ce document, incluant la mise à jour relative aux plans d'apurement du passif de certains comités régionaux d'outre-mer.

Le Trésorier annonce qu'il s'engage à communiquer des informations concernant l'évolution de cette dette lors des prochaines réunions du Bureau exécutif et du Conseil d'administration.

3. Convention d'objectifs avec les comités régionaux

Le Président rappelle la teneur du sujet évoqué par Michel CALLOT lors de la dernière réunion du Conseil d'administration : *« A partir du moment où les Présidents de comités régionaux sont membres du Conseil d'administration et que les comités régionaux, dont ils sont Présidents respectifs, bénéficient d'une convention d'objectifs, nous allons nous trouver sous le régime des dispositions relatives aux conventions réglementées. Donc, je vous suggère, au moins sur ce point précis, de faire le nécessaire auprès du commissaire aux comptes et que l'information soit relayée comme il se doit, lors de la tenue de l'assemblée générale. »*

Il est décidé d'interroger, par écrit, le commissaire aux comptes de la FFC, à ce sujet, de manière à obtenir une réponse écrite précise, sur la question de savoir si ce type d'accord constitue ou non une convention réglementée.

David LAPPARTIENT précise qu'à la date où ces conventions ont été établies entre la FFC et ses comités régionaux de Corse, Martinique, Guyane, les Présidents respectifs de ces comités n'étaient pas administrateurs de la FFC, en qualité de membre élu du Conseil d'administration.

4. Indemnités kilométriques

Le Président rappelle que lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, Jean-Claude LECLERC s'était étonné que les indemnités kilométriques, auxquelles ont droit les arbitres nationaux, soient établies sur la base de 0,33 € par kilomètre parcouru avec leurs véhicules personnels. Le Président du comité régional de Normandie avait alors souligné que le prix moyen des carburants avait régressé d'environ 30% entre 2008 et le début de l'année 2009, après une forte hausse en début d'année 2008. Il considérait que le montant de cette indemnité devrait être ramené à 0,25 € par kilomètre parcouru.

Le Trésorier explique que pour présenter une proposition de modification, il s'est basé sur le barème 2009, édité par l'administration fiscale française et à partir duquel, il en a tiré un prix moyen établi à 0,30 € par kilomètre parcouru. Il précise que ce montant correspond à celui qui était appliqué avant que le montant de 0,33 € par kilomètre ne soit adopté.

Le Bureau exécutif valide ce coût de 0,30 € par kilomètre parcouru avec un véhicule personnel, pour une application immédiate (17 avril 2009).

VIII. FINANCES

1. Rapprochement budgétaire réalisé au 28 février 2009

Le Trésorier déclare que la situation qu'il présente n'est pas significative pour certaines grandes branches de l'activité fédérale. Mais il considère que des explications sont nécessaires pour fournir une vision sereine et objective de la gestion quotidienne. Il précise qu'à la lecture du document relatif au suivi budgétaire, le résultat est négatif à hauteur de 3.042 K€ par rapport au budget prévisionnel.

Il propose une traduction de ce résultat, de la manière suivante :

1.1. Services généraux et activités lucratives

Les dépenses

La prime d'assurance est intégrée dans sa globalité annuelle pour un montant de 2.900 K€. Pierre POUYET précise : « *Si nous ramenons cette somme à un « prorata temporis », nous devrions enregistrer à fin février 2009, les 4/12^e de ce montant, soit 966 K€. De ce fait, le résultat négatif revient à environ moins 1000 €.*

Au 28 février 2009, les frais de personnel représentaient 40,5% du budget prévisionnel. Ce qui pourrait, à première lecture, traduire un dérapage pour ce poste. En réalité, il faut savoir qu'à fin février, ont été intégrés dans les salaires de base des personnels fédéraux, les avantages acquis (prime de fin d'année et prime de vacances) soit 2/12^e de la prime de fin d'année et de vacances 2009. Cette situation supporte également à pleine charge, la prime de fin d'année 2008 payée en janvier 2009, ainsi que l'ancienne prime au mérite, qui va devenir intéressement pour les années à venir. Cela alourdit les charges de début d'exercice et pénalise le résultat à fin février 2009. Cette situation va se lisser au fil des mois futurs, pour entrer dans le cadre prévisionnel fixé.

Les charges de personnel sont également majorées en raison de la part patronale sur la mutuelle incluse dans les salaires bruts et en raison de l'assurance prévoyance souscrites pour les personnels non cadres. Une autre modification provient du nouveau mode de calcul des retraites défini par la convention nationale du sport, différent de celui de la précédente convention, dont le personnel dépendait jusqu'en décembre 2008. »

Les recettes

Le Trésorier annonce que les disfonctionnements constatés sur les facturations des ressources fédérales de base adressées aux comités régionaux ont été en grande partie résolus. Et il précise : « *De ce fait, nous allons envoyer aux comités régionaux les facturations de janvier, à hauteur de 1.200 K€, et celles de février, à hauteur de 800 K€. Ce qui va se traduire par une très nette amélioration à court terme de la trésorerie. Pour mémoire, ces 2.000 K€ représentent la mise à jour à fin février des postes « licences », « affiliations clubs et vélodromes » ainsi que les abonnements à « La France Cycliste », à hauteur de 100 K€. Les mesures adaptées à un état normal de facturation de nos recettes de base aux comités régionaux sont entérinées par le service informatique et prennent effet de suite.*

Par ailleurs, nous constatons un dépassement budgétaire favorable sur les rubriques « labels de divisions nationales » et « mutations ». Le mécénat négocié par Jean PITALLIER est inclus dans ce rapprochement budgétaire et versé dans la trésorerie. Compte tenu de tous ces paramètres objectifs, le résultat réel est positif à hauteur de 800 K€. La fondation d'entreprise de « La Française des Jeux » a effectué un versement à hauteur de 125 K€, dans le cadre du partenariat relatif au plan national de développement du BMX. A ce jour, la situation des autres postes n'est pas significative. »

1.2. « La France Cycliste »

Le Trésorier explique que la différence entre charges et produits réalisés est négative à hauteur de 16 K€ alors que le budget prévisionnel prévoit un déficit de 54 K€ pour l'exercice. Il considère que le déficit constaté fin février est conforme au « prorata temporis ».

2. Trésorerie

Pierre POUYET annonce la situation globale arrêtée au 19 mars 2009 : 1.441.000 €, qui est ainsi répartie :

- secteur associatif : 610 K€,
- gestion des prix (professionnels et amateurs) : 1.341 K€,
- « La France Cycliste » ; - 220 K€,
- secteur « activités lucratives » : - 290 K€

René PELCAT réitère sa question posée lors de la dernière réunion du Conseil d'administration : « *Les comités régionaux recevront-ils un seul document ?* ».

Le Président reconnaît la nécessité, pour les comités régionaux, de pouvoir disposer d'un document unique, plus clair et plus fonctionnel. Il manifeste également son souhait de parvenir à une présentation du suivi budgétaire « *qui fasse mieux apparaître la véritable activité de la fédération et qui permette d'obtenir une vision plus significative du budget fédéral et des budgets des différents services.* »

René PELCAT explique qu'il a souvent attiré l'attention des membres sur la dégradation progressive de la situation financière des comités régionaux et il interroge : « *Y aura-t-il une réflexion sur ce sujet ? Il ne faut pas oublier que les comités régionaux constituent la base de la fédération. Si cette réflexion est conduite, comment va-t-on pouvoir apporter des éléments de réponse aux sujets débattus durant la récente campagne électorale ?* »

David LAPPARTIENT lui répond que cette tâche incombera au groupe de travail « refonte des finances fédérales ». Et il précise : « *Je souhaite que le modèle financier de la fédération puisse être mis à plat, pour une application en 2011. Ce travail doit être effectué dans la concertation. Il ne doit pas aboutir à un appauvrissement de la FFC. Mais il y a sans doute des flux financiers à modifier. J'avais proposé la présidence de ce groupe de travail à Michel CALLOT. Nous n'avons pu nous mettre d'accord. De ce fait, la responsabilité de l'animation de ce groupe de travail n'est pas encore attribuée. Je souhaite la présence de représentants des clubs, des comités régionaux et départementaux, de la FFC au sein de ce groupe. L'animateur de cette équipe devra avoir une bonne vision de la globalité du sujet.* »

René PELCAT affirme accepter d'entendre qu'il soit indispensable de prendre le temps nécessaire à une bonne définition des missions de ce groupe. Il déclare cependant : « *C'est un sujet important qu'il faut prendre en compte rapidement. Je veux bien collaborer sur certains points, dans le domaine de mes compétences. Je rappelle tout de même que les comités régionaux se sont adaptés à une situation difficile. Cette adaptation peut être dupliquée au niveau fédéral.* »

IX. VELODROME DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Président rend compte de la réunion tenue le mercredi 18 mars 2009 à Saint-Quentin-en-Yvelines, pour laquelle il était accompagné de Ludovic SYLVESTRE et Patrick CLUZAUD. Il explique que la délégation de la FFC a été reçue le matin par MM. CADALBERT et MACHEBOEUF, respectivement Président et Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il précise que le but de cette rencontre matinale visait à réaliser un point informel, avant la réunion du comité de pilotage, programmée l'après-midi. Il énonce les institutions siégeant au sein du comité de pilotage : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Ministère de tutelle, Région Ile-de-France, Conseil Général des Yvelines, Préfecture de Région, Préfecture du Département, FFC, Commune de Saint-Quentin-en-Yvelines, Base de loisirs.

David LAPPARTIENT rappelle que ce dossier est issu du projet « Paris 2012 », dans le cadre de la candidature à l'organisation des Jeux Olympiques, finalement obtenue par Londres. Il souligne la très forte volonté de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de faire aboutir ce projet et insiste sur la très grande chance que cette volonté représente pour la FFC. Il effectue également un rappel sur la notion de PPP (partenariat public privé), solution retenue dès l'origine pour construire ce projet. Il rappelle

les financeurs : Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, chacun pour une part pratiquement équivalente.

Il explique que ce principe prévoit un financement public à hauteur de 41 M€ pour un projet global de 85 M€. Il met aussi l'accent sur la nécessité de replacer ce projet dans le contexte actuel, qui ne favorise pas les pistes de valorisation foncière. S'ajoute aussi le fait que le programme initial a nettement évolué depuis le projet « Paris 2012 », période des engagements financiers initiaux (2005).

Il précise ensuite qu'il a été fait appel à des groupements qui auront pour charge de construire le vélodrome, ses équipements annexes (bureaux, hôtel, restaurants, éventuellement une salle de sports), les gérer et les exploiter, dans le cadre d'une concession, dont la durée sera vraisemblablement fixée à 30 ans. L'exploitation de ces équipements pendant cette durée doit permettre à l'investisseur privé de rentabiliser son investissement, représentant la différence entre le coût global du projet et le financement public. A l'issue de cette concession, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, maître d'ouvrage deviendra propriétaire de ces équipements.

Le Président rappelle que dans ce projet, les bureaux de la FFC sont programmés sur une superficie de 2000 m². Il précise qu'il sera également possible d'intégrer des locaux pour le comité régional d'Ile-de-France et le comité départemental des Yvelines. Il donne des explications sur l'opération envisagée : *« Nous pouvons vendre le siège que la FFC possède à Rosny-sous-Bois. Cette opération permettrait de recapitaliser la FFC du montant de la vente. On verserait pendant 30 ans, une sorte de loyer mensuel. Et à l'issue de cette période, on deviendrait propriétaire des locaux. Cette opération s'apparente à un emprunt puisque nous apporterions une somme de manière linéaire. Ce loyer ne serait pas à fonds perdus puisque à l'issue de la période de 30 ans, la FFC deviendrait pleinement propriétaire de ses locaux et d'un capital immobilier conséquent. »*

Le Président mentionne que les groupements candidats sont des spécialistes de la construction adossés à des banques. Il indique aussi que les conditions de faisabilité du projet et de la bonne poursuite du dialogue « PPP » avec les candidats nécessitent la réactualisation du plan de financement du projet, qui a aussi évolué du fait de l'adjonction d'un stade couvert de BMX (10 M€ d'investissements supplémentaires) au double format « championnats du monde et Jeux Olympiques ». Il rappelle qu'à l'origine du projet, le circuit de BMX était prévu, comme celui du VTT sur le site de la colline d'Elancourt, distante de quelques kilomètres du vélodrome.

David LAPPARTIENT déclare que cette orientation permettra de donner au projet, le statut d'un véritable pôle d'excellence sportive dédié au cyclisme, où seront regroupées les compétences spécifiques (encadrement technique, suivi médical et paramédical, hébergement, restauration), au moment où le freestyle viendra enrichir les disciplines olympiques lors des Jeux de Londres. Il précise que le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines s'est d'ores et déjà engagé à effectuer l'effort financier nécessaire à cette évolution (2,5 M€). Il est donc envisagé de convaincre le Secrétaire d'Etat aux Sports de pouvoir également réaliser un effort supplémentaire en matière de financement.

Le Président annonce que les prochaines réunions du groupe de pilotage sont programmées les 27 mai et 1^{er} juillet 2009. Il précise que le choix du groupement retenu pour réaliser ce contrat de partenariat privé public sera effectué le 1^{er} juillet 2009. Il déclare que les projets actuellement en concurrence possèdent leurs propres architectes et designers. Il annonce que la signature du contrat de partenariat, entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et le groupement sélectionné, est programmée en octobre 2009.

David LAPPARTIENT déclare qu'il envisage d'effectuer une présentation du projet retenu lors de la réunion du Conseil d'administration de la FFC programmée en juillet 2009. Il fait également part de son projet d'organisation d'une visite des salariés de la FFC sur le site et précise que le Président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines a accueilli très favorablement cette proposition. Il annonce que la réalisation de cette visite a été envisagée à une date ultérieure à la signature du contrat (octobre 2009), de manière à

pourvoir effectuer une présentation complète du projet, une visite guidée des sites et réaliser une approche des conditions d'intégration (accueil et logement).

Le Président juge qu'il serait intéressant que les membres du Conseil d'administration de la FFC, renouvelé à 50% lors des dernières élections, puissent également effectuer une nouvelle visite des lieux. Il clôt cette intervention en précisant que la livraison du vélodrome et des installations annexes est programmée pour le mois de juillet 2012.

X. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CAMPAGNE DE PREVENTION DES ACCIDENTS EN MONTAGNE

Après présentation des objectifs par le Président, le Bureau exécutif décide de reconduire la convention annuelle conclue antérieurement entre la FFC et le Ministère de la Santé et des Sports. De ce fait, la FFC participera au financement de la campagne d'été de prévention des accidents en montagne, à hauteur de 1000 € TTC. En contrepartie, la FFC recevra 3500 mémentos pratiques et 100 affiches, mis ensuite à disposition des sites VTT FFC labellisés. Le projet de cette campagne prévoit notamment, la réalisation de 400.000 mémentos, 8.000 affiches, pour un budget global voisin de 140 K€. Le logo de la FFC figurera sur tous ces documents de prévention des risques.

XI. POINT RELATIF AU VTT

1. Parution du guide des sites VTT FFC 2009

David LAPPARTIENT annonce la parution du guide 2009 des sites VTT FFC. Ce document de 100 pages présente les 150 sites labellisés par la FFC pour l'année 2009.

2. Trophée de France des jeunes vététistes

Franck FILBIEN annonce que la commission nationale du VTT souhaite présenter plusieurs propositions de modification du règlement du Trophée de France des jeunes vététistes.

La première concerne l'ordre des épreuves. Franck FILBIEN explique qu'il est souhaitable de déplacer l'épreuve de descente en fin de programme, de manière à minimiser les conséquences des chutes, dont le risque est plus grand que pour les autres épreuves. Il propose l'ordonnancement suivant : relais, orientation, trial, cross-country, descente.

La proposition suivante est relative à la participation des équipes étrangères. Franck FILBIEN mentionne la participation régulière d'une équipe d'Allemagne depuis 1997. La Belgique et la Pologne sont venues ensuite élargir cette participation étrangère. Il rappelle aussi la possibilité d'admettre la participation d'une équipe départementale représentative du département dans lequel est organisé le Trophée de France. Il explique que la commission a manifesté le souhait de déterminer les conditions de participation de ces équipes étrangères en limitant leur participation à trois représentations nationales.

La troisième proposition concerne la composition des équipes. Compte tenu de grandes disparités d'effectifs entre les différents comités régionaux, la commission propose de remplacer la composition actuelle, constituée de 5 coureurs par catégorie (soit un total de 15 par comité régional), par des équipes de 4, 5 ou 6 coureurs, au choix des comités régionaux, sachant que le classement général par comités restera basé sur la prise en compte des résultats des 4 meilleurs classés des équipes concernées, et ce, dans chaque catégorie d'âges. Franck FILBIEN précise que cette proposition présente également l'avantage, pour certains comités régionaux, d'adapter leurs coûts de participation en fonction de leurs effectifs.

Après débat, le Bureau exécutif entérine ces propositions pour une application en 2009, mais seulement à titre expérimental pour la dernière proposition.

3. Démarches pour la participation éventuelle de la FFC à la création d'une fondation

Le Bureau exécutif autorise Franck FILBIEN à entrer en contact avec les Moniteurs du cyclisme français, dans le but d'envisager la participation de la FFC au Conseil d'administration de « Mountain Bikers Foundation », fondation fédératrice de projets

4. Tarif des engagements pour les épreuves de la Coupe de France de VTT SUBARU et les championnats de France de VTT

Franck FILBIEN explique que la commission nationale du VTT souhaite une revalorisation de la part des engagements revenant aux comités régionaux. Après débat, il est décidé de reconduire le même montant : 1,70 € par engagement.

XII. QUESTIONS DIVERSES

1. Réunion entre dirigeants de la FFC et de la LNC

David LAPPARTIENT annonce aux membres qu'il a décidé d'organiser une réunion entre dirigeants de la FFC et de la LNC. Il souhaite que soit abordé, au cours de cette réunion, le choix du directeur sportif de l'équipe de France des cyclistes professionnels lors des championnats du monde sur route et lors des épreuves olympiques. Il annonce qu'une proposition devrait être présentée lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

2. Intervention de Philippe AUDRY

Philippe AUDRY (In Yellow Consulting) commence par évoquer les principaux enseignements tirés de ses actions, au cours de l'année 2008. Il rappelle qu'il s'est d'abord attaché à construire une offre marketing nouvelle. Il fait ensuite part des difficultés rencontrées sur le terrain de la prospection des annonceurs potentiels. Il insiste sur la nécessité de disposer d'un plan de communication basé sur le nouveau projet fédéral « Ensemble pour le sport cycliste ».

Il communique ensuite des informations sur les contrats non renouvelés, reconduits, nouveaux et en cours de négociations.

3. Mise en place des structures de divisions nationales en BMX

Sylvain DUPLOYER fait part d'un conflit opposant la commission nationale de BMX et certaines structures de divisions nationales. Il explique que certains clubs ont demandé que les numéros des pilotes figurent sur la partie « dos » des maillots. Cette demande n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation, trois équipes ont néanmoins utilisé des maillots numérotés lors des épreuves indoor de Saint-Etienne et de Caen. Par ailleurs, seize équipes ont demandé le respect de la réglementation.

Le Président de la commission précise que plusieurs courriers ont été adressés pour insister sur la nécessité de respecter les règles adoptées.

4. Intervention de Roger BORDEAU

Roger BORDEAU rend compte d'informations recueillies au cours d'une réunion tenue le 17 mars 2009, dans les locaux du Comité National Olympique et Sportif Français.

5. Proposition de création d'un finale nationale pour les épreuves interrégionales « cadets »

René PELCAT réitère sa proposition de création d'un finale nationale pour les épreuves interrégionales « cadets ». Il rappelle qu'il avait adressé une proposition écrite et que celle-ci avait été jugée acceptable. Il annonce qu'il a trouvé un organisateur potentiel. Le Bureau exécutif demande à René PELCAT de transmettre cette proposition à Jean-Pierre GIBOURDEL.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 12'.
Prochaine réunion le vendredi 17 avril 2009 au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire Général

David LAPPARTIENT

Patrice ROY

